

# Perspectives

www.bmonesbittburns.com

Dans ce numéro :

● La retraite à votre image

● Le nouveau mode de retraite qui changera notre avenir

● Les possibilités de fractionnement du revenu de retraite offertes aux couples

## La retraite à votre image

Le concept et la définition de la retraite ont changé. Il ne s'agit plus d'une date fixe, d'un événement marquant la fin, ou la fuite, de la vie professionnelle. La retraite est de plus en plus souvent considérée comme une période de transition qui peut donner l'occasion de se lancer dans une nouvelle carrière ou entreprise, de travailler à temps partiel ou de parcourir le monde. À vous de choisir.

### Comprendre vos buts

Pour planifier votre retraite, il est important que vous décidiez ce que vous voulez faire durant cette prochaine étape de votre vie. Vous avez consacré de nombreuses années à votre carrière, votre famille et vos placements; la prochaine étape de votre vie est tout aussi importante. Alors, qu'attendez-vous de la retraite? Comment répondriez-vous à ces questions :

- Qu'aimeriez-vous faire si vous aviez plus de temps ou d'argent?
- Que rêvez-vous de faire à la retraite?
- De quoi avez-vous besoin pour réaliser vos rêves?

### Financer vos rêves

Si vous avez une idée de ce à quoi ressemblera votre retraite, il est plus facile de planifier la marche à suivre. Qu'attendez-vous de la vie? Jusqu'à quel âge pensez-vous vivre? Aurez-vous à votre charge des enfants à l'université? Vous faudra-t-il prendre soin de parents âgés? Comment faire pour gérer le risque et l'inflation? Etc. Une multitude de facteurs entrent en ligne de compte dans la planification de votre avenir. Votre conseiller en placement peut élaborer avec vous une stratégie qui vous aidera à atteindre vos objectifs, et à harmoniser votre vision personnelle et votre plan financier.



### Tracer votre voie

Vous avez toujours agi comme vous l'entendiez. Et vous continuez à le faire. Comme bien d'autres personnes, vous redéfinissez la retraite; vous la remodelez pour en faire un processus qui continuera d'évoluer jusqu'à la fin de votre vie. La retraite devient une période durant laquelle vous pouvez découvrir et créer de nouvelles possibilités, et faire de nouvelles expériences. Une retraite épanouissante repose aussi sur de nombreux piliers de la vie, comme la famille, l'argent et les intérêts personnels, ainsi que le bien-être mental, physique et spirituel. Prenez le temps de concevoir un plan pour la prochaine étape de votre vie, afin que votre retraite soit à votre image. La retraite a changé. Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.bmonesbittburns.com/retraiteavotreimage](http://www.bmonesbittburns.com/retraiteavotreimage). Vous y trouverez des fichiers balados intéressants sur les finances et le mode de vie, ainsi que des articles qui vous aideront à planifier la prochaine étape de votre vie.

Tina Di Vito – Groupe Marché de la retraite

# Le nouveau mode de retraite qui changera notre avenir

Lorsqu'ils pensent à la retraite, la plupart des gens veulent essentiellement être physiquement et financièrement indépendants, actifs et entourés de personnes qu'ils aiment, et avoir une raison de vivre. Les baby-boomers renonceront à la retraite traditionnelle qu'ont connue leurs parents; ils n'accepteront pas de se sentir personnellement diminués, et repousseront l'isolement social, la dépendance et l'inertie. Ils resteront non seulement mentalement et physiquement actifs, mais également productifs au-delà de 80 ans. La troisième période de leur vie sera dynamique et exaltante, car aucune génération de retraités avant eux n'a jamais été en aussi bonne santé, ni aussi à l'aise sur le plan financier. D'autant qu'il est possible d'apprendre à bien vieillir – les études scientifiques font ressortir, les unes après les autres, une liste d'éléments prédicteurs et de comportements acquis qui permettront de vivre en bonne santé et d'être productifs pendant plus longtemps. Sherry Cooper, dans son nouveau livre intitulé *The New Retirement*, explique comment rester physiquement et financièrement indépendants durant le dernier tiers de la vie.

M<sup>me</sup> Cooper se penche sur les répercussions économiques du vieillissement de la population au Canada et à l'échelle mondiale, ainsi que sur l'incidence que cela a sur la politique gouvernementale, les affaires, les marchés financiers et la société. Elle fait également le point sur les effets personnels du vieillissement et sur cette réalité imminente pour les baby-boomers et les membres de leur famille. Mais ne vous attendez pas à un livre classique sur la retraite et les finances personnelles. Sherry Cooper parle de la transition vers la dernière étape de la vie et de la façon de la réussir.

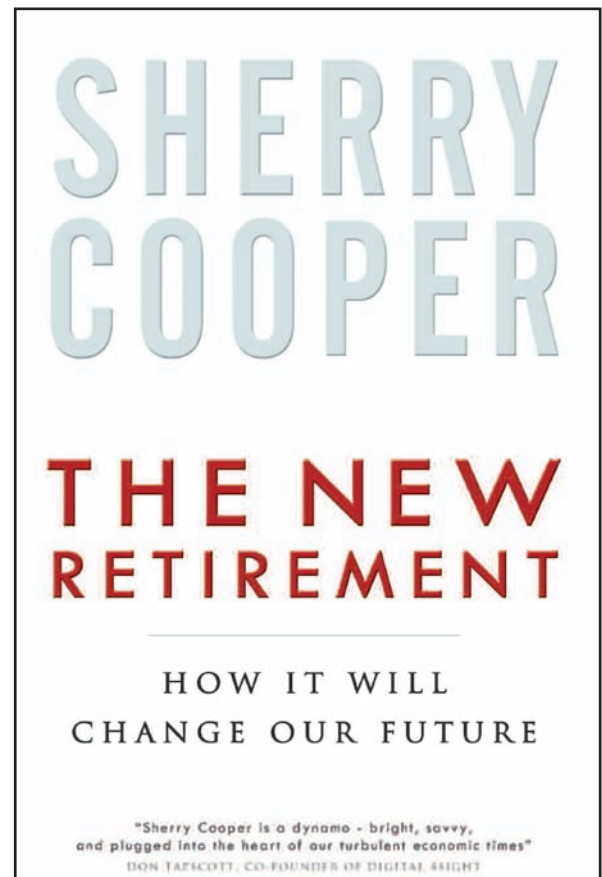
Dans *The New Retirement*, M<sup>me</sup> Cooper explique comment nous pouvons nous préparer pour nous donner toutes les chances d'être en bonne santé physique et mentale,

## Joyeuses fêtes!

Au nom de tout le personnel de BMO Nesbitt Burns, je vous souhaite une nouvelle année remplie de paix et de bonheur, à vous et à vos proches.

Dean Manjuris

Vice-président du conseil, BMO Nesbitt Burns



et d'être financièrement à l'aise. Le succès, dans la vie, varie d'une personne à l'autre, mais nous pouvons tous vieillir en beauté – nous régénérer au lieu de dégénérer. Sherry Cooper se penche sur les études scientifiques qui expliquent comment vieillir en bonne santé, pour ajouter «de la vie à nos années», ainsi que des années à notre vie.

Naturellement, la planification financière reste un maillon clé d'une bonne retraite, et Sherry Cooper montre comment déterminer et obtenir le revenu requis. Il n'est plus nécessaire de passer des actions aux obligations à l'approche de la retraite, ni de se défaire des titres de participation. Les baby-boomers ont globalement été des épargnants particulièrement indisciplinés; Sherry Cooper décrit comment donner un coup de fouet à son épargne-retraite et optimiser la valeur de son pécule. Contrairement à la génération précédente, la plupart des baby-boomers ne sont pas restés dans la même entreprise pendant 40 ans et ne disposent pas d'un régime de retraite plaqué or «à l'ancienne» leur garantissant un revenu stable à vie.

## À quoi ressemblera la retraite d'un baby-boomer?

La retraite est un sujet qui évoque une foule de réflexions et de sentiments. Les gens ont peur de vieillir et d'être infirmes, mais la plupart du temps, ils imaginent une période heureuse, moins stressante, durant laquelle ils auront le temps de faire ce à quoi ils ont toujours rêvé. Il n'en demeure pas moins que bon nombre de baby-boomers en bonne santé auront du mal à s'adapter à une vie sans horaires fixes, sans motivation, loin de l'agitation générale du bureau, dans laquelle ils n'auront plus la fierté de mener à bien tel ou tel projet et ne bénéficieront plus de la sécurité financière que leur procurait leur salaire. Pour ceux qui n'ont jamais réglé eux-mêmes leurs problèmes d'ordinateur ou vécu sans une assurance dentaire, l'adaptation risque d'être ardue.

De plus en plus de gens opteront par conséquent pour une retraite progressive et travailleront dans des conditions plus souples; ils maintiendront un mode de vie sain et actif au-delà de 70 ou 80 ans. La retraite sera considérée comme une période de régénération – une tendance qui devrait se généraliser lorsque la majeure partie des baby-boomers atteindront la soixantaine.

Le vieillissement de la population dans les pays développés a d'importantes répercussions sur l'économie, les marchés et la santé. La menace d'une pénurie de main-d'oeuvre émerge depuis que les baby-boomers commencent à quitter les postes supérieurs des entreprises, et le phénomène sera particulièrement intense au Canada. Le gouvernement réagit déjà en adoptant des politiques et en réformant certaines dispositions relatives à la retraite pour encourager les baby-boomers à retarder la date à laquelle ils cesseront totalement de travailler.

Les entreprises inciteront de plus en plus les baby-boomers chevronnés à rester pour le bien de la continuité, de l'expérience et des relations avec la clientèle tissées au fil de longues années. Une multitude de baby-boomers dont les fonctions ne sont pas physiquement trop exigeantes continueront à faire partie de l'effectif des entreprises au-delà de l'âge classique de la retraite; bon nombre d'entre eux en auront d'ailleurs besoin pour ajouter à leur pécule. Les horaires variables, les emplois partagés, le télétravail, les postes de conseiller, etc. permettront, Dieu soit loué, de prolonger la productivité des travailleurs plus âgés. Au Canada et aux États-Unis, les investissements dans des techniques qui font gagner du temps, l'immigration et l'impartition des tâches aideront aussi à combler la pénurie de main-d'oeuvre.

De nombreux baby-boomers décideront de relever de nouveaux défis ou de poursuivre les rêves qu'ils caressent depuis longtemps, tout en conservant des engagements et une motivation bien au-delà de 65 ans. Les activités philanthropiques et bénévoles feront florès, car les baby-boomers s'efforceront aussi d'apporter leur contribution à la collectivité et au monde. La retraite, transformée, composera un troisième acte dynamique et radieux.

**Sherry Cooper, Ph. D.,  
économiste en chef, BMO Nesbitt Burns**

*Sherry Cooper cumule les fonctions de stratège en économie mondiale et vice-présidente à la direction, BMO Groupe financier, et d'économiste en chef, BMO Marchés des capitaux*

## Les possibilités de fractionnement du revenu de retraite offertes aux couples

**D'**abord annoncé dans le «Plan d'équité fiscale» le 31 octobre 2006, le fractionnement du revenu de retraite prendra effet pour l'année d'imposition 2007. Il permet aux époux ou conjoints de fait (les «conjoints») qui n'ont pas le même revenu de retraite de réduire leur impôt familial en attribuant un revenu au conjoint qui a le taux marginal d'imposition le moins élevé.

En vertu de ces règles, un résident canadien qui reçoit un *revenu de retraite admissible* peut en attribuer jusqu'à

50 % à son conjoint, dans la mesure où les deux conjoints en font le choix tous les ans dans leur déclaration de revenus. Aux fins de l'impôt, le montant attribué sera déduit du revenu du conjoint qui a reçu le revenu de retraite admissible et ajouté au revenu de l'autre.

Le revenu de retraite admissible est identique à celui qui détermine l'admissibilité au crédit d'impôt pour revenu de pension (augmenté à 2 000 \$ en 2006), de sorte que les personnes qui ont actuellement droit à ce crédit pourront

## Les possibilités de fractionnement du revenu de retraite offertes aux couples suite.

également fractionner leur revenu de retraite avec leur conjoint. Rappelons que c'est l'âge du conjoint qui reçoit le revenu de retraite qui sert à établir l'admissibilité au fractionnement; il est donc possible d'attribuer un revenu de retraite admissible à un conjoint de moins de 65 ans.

Certains revenus de retraite ne sont pas admissibles : prestations de la Sécurité de la vieillesse (PSV), supplément de revenu garanti (SRG), rentes du Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec (RPC/RRQ)(1), retraits d'un REER et revenu provenant de conventions de retraite complémentaires (CRC).

### Fractionnement du revenu de retraite

Voici les types de revenu admissibles aux fins du fractionnement du revenu de retraite.

#### **Vous êtes âgé de 65 ans ou plus et vous recevez :**

1. des prestations d'un régime de pension agréé;
2. des versements d'un FERR (y compris d'un FRV ou d'un FERV);
3. une rente viagère provenant d'un régime agréé;
4. une rente prescrite ou non prescrite (intérêts seulement)

#### **Vous êtes âgé de moins de 65 ans et vous recevez :**

1. des prestations d'un régime de pension agréé;
2. des montants désignés comme (2) ou (4) cidessus, mais uniquement par suite du décès de votre conjoint.

Voici un exemple de fractionnement du revenu de retraite. Supposons que vous et votre conjoint avez 65 ans et résidez en Ontario. Supposons aussi que vous gagnez 100 000 \$ en intérêts et autre revenu et 50 000 \$ en revenu de retraite (admissible), tandis que votre conjoint ne gagne que 30 000 \$ en intérêts et autre revenu.

Dans vos déclarations de revenus de 2007, vous et votre conjoint convenez de fractionner votre revenu de retraite pour en attribuer 50 % (25 000 \$) à votre conjoint, ce qui réduira votre revenu imposable de 25 000 \$.

Pour 2007, le fractionnement du revenu de retraite vaudra à votre couple une économie d'impôt d'environ 3 800 \$ (11 600 \$ - 7 800 \$). Vous économiserez environ 11 600 \$ d'impôt fédéral et provincial en évitant l'imposition des 25 000 \$ au taux marginal le plus élevé. L'impôt fédéral et provincial de votre conjoint augmentera d'environ 7 800 \$ à son taux marginal moins élevé.

Dans d'autres scénarios, le fractionnement du revenu de retraite peut réduire la récupération de la PSV, d'où des économies d'impôt supplémentaires. Les chiffres varieront selon la province.

Comme toujours, vous devez travailler avec votre conseiller fiscal pour comprendre toutes les conséquences du fractionnement du revenu de retraite dans votre situation particulière.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les possibilités de planification, demandez à votre conseiller BMO Nesbitt Burns de vous fournir notre nouvel article, «Le fractionnement du revenu de retraite offre des possibilités de planification fiscale aux couples».

**John Waters**  
**Groupe Gestion de patrimoine**

(1) Une autre disposition juridique permet déjà de fractionner les prestations du RPC/RRQ.

*Perspectives* est un bulletin trimestriel publié à l'intention des clients de BMO Nesbitt Burns Inc. pour les tenir au courant de l'évolution des marchés, de nos perspectives et de nos nouveaux produits. Son contenu reflète le point de vue de BMO Nesbitt Burns et nous vous conseillons de consulter votre conseiller en placement afin de vous assurer que ces renseignements s'appliquent à votre situation personnelle et à vos besoins. Veuillez faire parvenir vos questions ou commentaires sur *Perspectives* à Rebecca Francis par courrier, par télécopieur au 416-359-4977, ou par courriel à [perspective@bmonesbitburns.com](mailto:perspective@bmonesbitburns.com).

BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Nesbitt Burns Ltée sont des filiales en propriété exclusive de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, elle-même filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal. L'information contenue dans le présent document est fondée sur des sources que nous croyons fiables, mais nous ne saurions en garantir la précision ni l'exhaustivité. Les opinions exprimées dans le présent document sont basées exclusivement sur notre analyse et notre interprétation de cette information et ne doivent pas être considérées comme une offre ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente des titres qui y sont mentionnés. Notre firme peut agir en qualité de conseiller financier, d'agent fiscal ou de preneur ferme pour certaines des sociétés mentionnées dans le présent document et peut recevoir une rémunération à cet effet. La firme, ses administrateurs ou ses représentants, ou les membres de leur famille, peuvent détenir des placements dans les titres mentionnés ici et peuvent les acheter ou les vendre à leur gré, sur le marché ou autrement.

Les commentaires publiés ici ne constituent pas une analyse définitive de la législation régissant la fiscalité et les successions. Ils sont de nature générale, et toute personne devrait obtenir un avis professionnel sur sa situation fiscale ou juridique avant de prendre une décision.

Les produits d'assurance et conseils y afférents sont offerts par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns services financiers inc., par des conseillers en sécurité financière au Québec et par des agents d'assurance-vie autorisés ailleurs au Canada.

<sup>MD</sup> «BMO (le médaillon contenant le M souligné)» et «BMO (le médaillon contenant le M souligné)» sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence. «Nesbitt Burns» est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns, utilisée sous licence. Membre FCPE.